

## Maitriser l'environnement juridique de l'entreprise

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **La certification concerne les futurs ou nouveaux dirigeants de TPE de tous secteurs et domaines d'activités.**

La certification proposée est transverse à double titre :

- La certification s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les entrepreneurs accompagnés par BGE exercent une activité dans des secteurs d'activité variés : 37 % commerce, 17% service aux particuliers, 14% service aux entreprises, 14 % construction, 8% éducation, formation, santé, action sociale, 4% industrie et 6% autre

- La certification aborde un ensemble homogène de compétences, mobilisables dans plusieurs activités professionnelles et permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Les personnes qui bénéficient de la certification BGE, lorsqu'elles ne créent pas une entreprise mettent ces compétences au profit de leur trajectoire professionnelle.

BGE cherche à démocratiser l'acte d'entreprendre et à faire émerger de nouveaux profils de créateurs de richesse en ne se limitant pas à des représentations et en se concentrant sur l'individu et sur son potentiel entrepreneurial.

84% des personnes accueillies sont des demandeurs d'emploi (dont 16% demandeurs d'emploi de longue durée).

34 % ont un niveau infra bac.

45% des entreprises créées avec BGE le sont par des femmes, (versus 30% en moyenne nationale).

Le processus de création d'entreprise peut être un formidable vecteur d'intégration sociale et d'égalité s'il est accompagné et il constitue un véritable parcours d'apprentissage que l'entrepreneur pourra mettre au profit du projet entrepreneurial (s'il créé) mais plus largement de sa trajectoire professionnelle (s'il ne créé pas). A l'issue des formations/accompagnement BGE, le taux de placement est de 80%; 30% en création d'entreprise et 50% en emploi.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **310**, **313**, **314**

Code(s) ROME : **M1302**

Formacode : **32047**

Date de création de la certification : **21/02/2018**

Mots clés : **Création/reprise d'entreprise**, **Entrepreneuriat**

### Identification

Identifiant : **4061**

Version du : **19/12/2018**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Etude OIT - France Stratégie - CDC - 2014](#)
- [Rapport de la cour des comptes - Les-dispositifs-de-soutien à la création d'entreprises](#)
- [Rapport au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Lever les freins à l'entrepreneuriat individuel](#)
- [Etude APCE Taux de perennité - 2013](#)
- [Etude DGE - L'entrepreneuriat - Faits et chiffres - Novembre 2017](#)
- [Etude de la cours des comptes - la formation des demandeurs d'emploi - Mai 2018](#)
- [Etude BGE/CEREQ - Juin 2018](#)

, **Gestion de projet entrepreneurial**,  
**Montage de projet d'entreprise**

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

La certification a vocation à transmettre des compétences nécessaires à la phase préparatoire d'une création-reprise d'une entreprise.

L'objet de la certification est de maîtriser toutes les obligations légales réglementaires de l'entreprise pour favoriser son développement en garantissant la protection et la sécurité des parties prenantes et du dirigeant

### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Pas de lien

### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

#### **Identifier et appliquer les règles juridiques régissant l'activité**

Inventorier la réglementation et les procédures juridiques liées au type d'entreprise.

Structurer le calendrier relatif aux obligations réglementaires.

Lister les ressources documentaires concernant les obligations juridiques et réglementaires.

#### **Mesurer et prendre les dispositions relatives aux risques auxquels l'entreprise et le dirigeant sont exposés**

Intégrer et optimiser les coûts des aspects réglementaires.

Mettre en œuvre des contractualisations d'assurance et de prévoyance liées aux risques encourus.

#### **Disposer de repères fondamentaux concernant les bases du droit des contrats appliqués à la vie de l'entreprise**

Maîtriser des conditions juridiques de location des lieux d'activité.

#### **Identifier les enjeux juridiques de la vente et de la prestation de service**

Mettre en conformité l'entreprise concernant les aspects juridiques liés à la vente (devis, factures, CGV, réglementation des prix).

### *Modalités générales*

#### **Parcours de formation :**

Le parcours certifiant se structure autour d'une formation en présentiel et/ou à distance en continu ou discontinu, d'une durée comprise entre 14 et 21 heures. Un positionnement à l'entrée est réalisé pour adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

#### **Modalités pédagogiques :**

Le parcours de formation est construit autour du couple stagiaire/TPE (future ou existante) :

- La démarche de formation relève d'une mise en situation permanente au service de l'acquisition, du développement et de la validation des compétences.

- Les transferts de savoirs développent la posture entrepreneuriale du stagiaire

Le stagiaire est amené à réaliser entre les sessions de regroupement, des démarches de recherche et de mise en application.

### Public visé par la certification

- Tout public Demandeurs d'emploi, salariés candidats à la création reprise d'entreprise, nouveaux dirigeants de TPE peu expérimentés

Les résultats obtenus dans ces démarches permettent à la fois de progresser dans la mise en œuvre de la compétence sur la TPE (future ou existante) et de valider des compétences dans une mise en situation et un contexte.

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

#### **Pour les nouveaux dirigeants de TPE**

Professionaliser l'approche des risques juridiques de l'entreprise.

Maîtriser les risques pour sécuriser la vie de l'entreprise.

Garantir les relations aux tiers.

#### **Pour les créateurs/repreneurs d'entreprise**

Se familiariser avec les contraintes juridiques et réglementaires dans lesquelles évoluera le chef d'entreprise.

Identifier les domaines d'application du cadre juridique dans la future entreprise.

Acquérir le niveau de connaissance requis pour être en conformité avec les obligations juridiques de l'entreprise.

#### **Pour les candidats à la création d'entreprise renonçant au projet**

Connaitre les règles juridiques principales régissant une activité indépendante.

Evaluer sa capacité à mobiliser ces compétences dans le cadre professionnel.

### *Pour l'entité utilisatrice*

#### **Pour les nouvelles TPE créées**

Faciliter sa mise en conformité d'un point de vue réglementaire.

Garantir les relations et contractualisation avec les tiers.

Sécuriser le cadre d'exploitation de l'entreprise.

#### **Pour une entreprise employeuse**

Un salarié doté des connaissances fondamentales sur les aspects règlementaires.

Un salarié capable de mesurer les risques juridiques liés à l'activité.

#### **Pour les financeurs de la certification**

Une certification à double vocation ; la montée en compétences sur un domaine d'expertise et l'augmentation de l'employabilité.

Une validation de compétences transversales.

Des parcours professionnels sécurisés.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Pour accéder à la formation préparant à la certification : aucun.

Pour accéder à la certification (épreuves évaluatives et jury) : parcours de formation d'une durée comprise entre 14 et 21 heures.

NB : le positionnement à l'entrée du parcours permet d'adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

### *Compétences évaluées*

Pour l'obtention de la certification, le jury valide la totalité des compétences citées ci-dessus constituant la certification.

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Absence de niveau

### Centre(s) de passage/certification

- Le certificateur est BGE réseau. BGE réseau délègue aux associations locales BGE la préparation et le passage de la certification.
- [http://bge.asso.fr/p-ages/NOS\\_IMPLANTATIONS/](http://bge.asso.fr/p-ages/NOS_IMPLANTATIONS/)

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de compétences

## Plus d'informations

### *Statistiques*

En 2017, le réseau BGE c'est :

- 89504 personnes accueillies
- 21 000 personnes ayant testé leurs motivations et leurs idées
- 14 004 jeunes sensibilisés en milieu scolaire
- 44727 parcours d'accompagnement-formation
- 14 218 entreprises créées
- 24028 nouveaux emplois créés
- 26040 chefs d'entreprise appuyés dans leur développement

### *Autres sources d'information*

<http://www.bge.asso.fr/>